



D.2018.05.30.6.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 30 Mai 2018

6 - PROJETS TERRITORIALISES**6.1 - Téléphérique Urbain Sud - Avenant n° 3 au marché 2 2013 10805 M : Assistance à maîtrise d'ouvrage - Groupement INGEROP / Cabinet ERIC / Cabinet CABANES : Autorisation de signer l'avenant**

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M. Lattes à/c du point 6)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon)	

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.

Par délibération D.2013.02.21.10.1 du 21 février 2013, le Comité Syndical, a approuvé les principes d'organisation de la conception et de la réalisation de l'opération et autorisé le lancement des différentes procédures visées par les principes d'organisation de la conception.

Par délibération D.2013.02.21.10.2 du 21 février 2013, le Comité Syndical a autorisé la signature du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le groupement INGEROP / Cabinet ERIC / Cabinet CABANES pour un montant de 2.147.640,00 € HT.

Dans le cadre de l'opération, le marché porte sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la réalisation de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.

Ces missions comportent principalement :

- l'assistance en phase études préliminaires et concertation ;
- l'assistance à la passation des marchés nécessaires à l'opération ;
- l'assistance au pilotage et contrôle lors de la phase études ;
- l'assistance au pilotage et contrôle lors de la phase travaux et réception ;
- des missions complémentaires (étude d'impact/dossier DUP, ordonnancement/planification générale, assistance phase d'essais, accompagnement pour les procédures sécurité des transports guidés ...)

Par délibération D.2014.12.17.4.2 du 17 décembre 2014, le Comité Syndical a approuvé l'avenant n°1 au marché n° 2 2013 10805 M à conclure avec le groupement INGEROP / Cabinet ERIC / Cabinet CABANES pour un montant de 99 917,00 € H.T., soit une augmentation de 4,7 % du marché.

Cet avenant n°1 avait notamment pour objet de confier au groupement la réalisation d'études complémentaires et de recherches d'optimisations budgétaires portant sur le mode de technologie pressenti dans le programme initial et sur les orientations ambitieuses en matière d'intégration architecturale, dans l'objectif d'appréhender les conditions de poursuite de cette opération ; les coûts estimés à l'issue de la première phase d'études préliminaires s'avérant très supérieurs au budget figurant au programme.

Par délibération D.2015.10.14.2.2 du 14 octobre 2015, le Comité Syndical a approuvé l'actualisation du programme du Téléphérique Urbain Sud.

Par délibération D.2015.10.14.8.4 du 14 octobre 2015, le Comité Syndical a approuvé l'avenant n°2 au marché n° 2 2013 10805 M à conclure avec le groupement INGEROP / Cabinet ERIC / Cabinet CABANES pour un montant de 44 125,00 € H.T., soit une augmentation cumulée de 6,7 % du marché.

Cet avenant n°2 avait notamment pour objet d'intégrer au marché les adaptations rendues nécessaires par l'actualisation du programme ; notamment ouvrir le champ des solutions technologiques possibles et intégrer le volet maintenance au marché de conception réalisation.

1° - OBJET DE L'AVENANT N° 3

En décembre 2016, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché de Conception Réalisation Maintenance avec le groupement mené par la société POMA sur la base de la solution technique proposée utilisant la technologie « 3S ».

Comme prévu, début 2017, Tisséo Ingénierie a poursuivi, sur ces bases, la concertation avec les différentes parties prenantes (Lycée Bellevue, UPS, Rectorat, Région Occitanie, Services de l'Etat ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France, ...). Cette concertation a permis de mettre en exergue des difficultés concernant les positions de référence retenues pour les stations UPS (cristallisation de l'opposition de la Communauté Educative) et Oncopole (réserve émise par les services de l'Etat dans le cadre de l'instruction du Dossier de Définition de Sécurité, notamment par rapport au garage atelier et au Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

Tisséo Ingénierie a alors engagé, avec l'accompagnement du groupement POMA, des études complémentaires dans l'objectif de rechercher des alternatives permettant de répondre aux différents questionnements soulevés.

Concernant la station UPS, 10 alternatives d'implantation ont ainsi été réexaminées et comparées au regard des principaux critères suivants :

- efficacité transport (desserte, intermodalité et accessibilité) ;
- impacts du projet (questionnements soulevés par la Communauté éducative du Lycée Bellevue) ;
- incidences financières ;
- incidences en matière de planning de l'opération.

Concernant la station Oncopole, plusieurs alternatives de positions de station ont été étudiées afin de répondre aux prescriptions du règlement du Plan de Prévention des Risques inondations.

Par suite, une analyse des incidences techniques et financières sur le marché de Conception Réalisation Maintenance et de manière générale sur l'ensemble de l'opération, ont été engagées sur la solution constituant à la fois un consensus unanime des acteurs parties prenantes concernés par la station UPS et une opportunité de transfert du garage atelier au contact de cette station afin de s'affranchir des potentiels risques liés au Plan de Prévention des Risques Inondation sur la zone Oncopôle.

Enfin, cette évolution du projet implique, pour la poursuite de l'opération, la mise à jour des documents techniques constituant la définition des principales caractéristiques du projet :

- le dossier Avant-Projet établi par le groupement POMA en vue de la rédaction d'un avenant au marché de Conception Réalisation Maintenance ;
- les dossiers administratifs en vue de l'engagement de la Consultation Inter-Administrative, la procédure d'enquête publique constituant le chemin critique du planning général de l'opération.

Le présent avenant n° 3 a pour objet d'intégrer au marché d'AMO Technique :

- les prestations d'accompagnement technique du maître d'ouvrage dans le suivi et la vérification des études engagées avec le groupement POMA dans le cadre de la poursuite de la concertation des acteurs parties prenantes au projet et de l'évolution de ce projet en vue de sa présentation à l'enquête publique :
 - études d'alternatives de positions des stations
 - études des incidences techniques et financières de la solution
 - mise à jour des dossiers AVP et d'enquête publique

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180601-20180530-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

- l'ajustement des prestations réellement réalisées dans le cadre de la tranche ferme.

En conséquence, le présent avenant modifie le montant des honoraires forfaitaires de rémunération des tranches ferme et conditionnelle 1 du marché.

2° - MODIFICATIONS DES ELEMENTS DE MISSION DES TRANCHES DU MARCHE ET REMUNERATION ASSOCIEE

Concernant la tranche conditionnelle 1, les prestations complémentaires consistent principalement en :

- l'analyse contractuelle des modalités de réalisation de ces études par le groupement POMA ;
- la participation aux réunions d'échanges techniques et contractuels ;
- l'émission d'avis techniques sur les documents d'études établis par le groupement POMA ;
- l'assistance technico-juridique pour l'établissement des documents contractuels relatifs aux missions complémentaires confiées au groupement POMA ;

Elles sont donc décomposées selon les éléments de mission suivants :

- Assistance études d'alternatives des positions des stations UPS et Oncopole,
 - Pour un montant forfaitaire de 14 490 € HT,
- Assistance étude préliminaire du projet selon la nouvelle configuration,
 - Pour un montant forfaitaire de 28 230 € HT,
- Assistance mise à jour dossiers AVP et administratifs selon la nouvelle configuration,
 - Pour un montant forfaitaire de 49 380 € HT.

Par conséquent, le montant des honoraires forfaitaires de cette tranche conditionnelle passe de 566 911 à 659 011 € HT, soit une augmentation de 92 100 € HT.

Concernant la tranche ferme, le présent avenant n°3 a également pour objet de faire évoluer le forfait de rémunération :

- afin de tenir compte des prestations réellement réalisées tels que confirmés par le constat d'achèvement de cette tranche ferme notifié par l'ordre de service n° 6, ce qui entraîne une moins-value de 56 172,49 € HT se décomposant de la façon suivante :
 - Etudes préliminaires :
 - Montant porté à 322 991,24 € HT / soit une moins-value de 8 962,76 € HT
 - Assistance procédures sécurité/administratives en phase préliminaire :
 - Montant porté à 56 363,50 € HT / soit une moins-value de 9 946,50 € HT
 - Rédaction marché Conception Réalisation Maintenance
 - Montant porté à 86 947,77 € HT / soit une moins-value de 37 263,23 € HT
- afin de transférer les Honoraires Non Forfaitaires de la tranche ferme non réalisées dans la Tranche Conditionnelle 1 du marché :
 - Montant correspondant : 11 280 € HT

3° – CONSEQUENCES DU PRESENT AVENANT SUR LES MONTANTS DES TRANCHES DU MARCHÉ

Ces modifications de montants de rémunération entraînent la modification des montants des honoraires forfaitaires et non forfaitaires de la Tranche Ferme et de la Tranche Conditionnelle 1 du marché :

Tranche Ferme :

• Montant des honoraires forfaitaires modifié par l'avenant n°2 :	821 121,00 € HT
• Montant des honoraires forfaitaires modifié par le présent avenant n°3 :	
• Moins-value issue de la fixation des forfaits définitifs de rémunération	- 56 172,49 € HT
• Montant total modifié des honoraires forfaitaires de la TF :	764 948,51 € HT
• Montant des honoraires non forfaitaires issu l'avenant n°2 :	11 280,00 € HT
• Montant total modifié des honoraires non forfaitaires de la TF :	0,00 € HT

Tranche Conditionnelle 1 :

• Montant des honoraires forfaitaires modifié par l'avenant n°2 :	566 911,00 € HT
• Montant des honoraires forfaitaires modifié par le présent avenant n°3 :	
• Montant des prestations complémentaires :	+ 92 100,00 € HT
• Montant total modifié des honoraires forfaitaires de la TC1 :	659 011,00 € HT
• Montant des honoraires non forfaitaires issu l'avenant n°2 :	21 660,00 € HT
• Montant total modifié des honoraires non forfaitaires de la TC1 :	32 940,00 € HT

Tranche Conditionnelle 2 :

• Montant des honoraires forfaitaires modifié par l'avenant n°2 de la TC2:	859 430,00 € HT
• Montant des honoraires non forfaitaires issu de l'avenant n°2 de le TC2 :	11 280,00 € HT

Ces montants ne sont pas modifiés par le présent avenant n° 3.

Montant total des honoraires forfaitaires :

• Montant modifié par l'avenant n°2 :	2 247 462,00 € HT
• Montant modifié par le présent avenant n°3 :	2 283 389,51 € HT

Par ailleurs, le montant total des honoraires non forfaitaires du marché qui s'élève à 44 220 € HT n'est pas modifié ; seule une répartition comme vue ci-dessus est prise en compte par le présent avenant.

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	2 147 640,00 € H.T.
2) Montant de l'avenant n°1	99 917,00 € H.T.
3) Montant de l'avenant n°2	44 125,00 € H.T.
4) Montant du présent avenant n°3	35 927,51 € H.T.

Montant total du marché (initial + avenants)**2 327 609,51 € H.T.**

Le montant du présent avenant n° 3 est arrêté à 35 927,51 € HT, et le montant initial du marché est porté de 2 147 640,00 € HT à 2 327 609,51 € HT, soit une augmentation cumulée de 8,4 %.

La Commission d'Appel d'Offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 22 mai 2018, émis un avis favorable à la passation de l'avenant n° 3 au marché n° 2 2013 10805 M.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

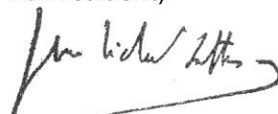
ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°3 au marché N° 2 2013 10805 M à conclure avec le groupement INGEROP / Cabinet ERIC / Cabinet CABANES pour un montant de 35 927,51 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES



TELEPHERIQUE URBAIN SUD (Aérotram)

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

AVENANT N° 3

MARCHE N° 2 2013 10805 M

MAI 2018

TITULAIRE :

Gpt INGEROP / Cabinet ERIC / Cabinet Cabanes Neveu et Associés



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180601-20180530-DE
DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018



PREAMBULE

Le présent marché porte sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conception et la réalisation de l'opération Téléphérique Urbain Sud (précédemment intitulé Aérotram).

Les prestations se décomposent donc en une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles, qui sont les suivantes :

- **Une Tranche ferme** qui comprend l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les phases études préliminaires et concertation, la préparation des dossiers de consultation de conception et réalisation du système téléporté ainsi que l'assistance à la passation des marchés nécessaires à l'opération.
- **Une Tranche conditionnelle 1** qui comprend l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase d'attribution du marché conception/réalisation, pour la phase conception ainsi que pour les procédures administratives nécessaires à l'autorisation du démarrage des travaux et la rédaction du dossier DUP et étude d'impact.
- **Une Tranche conditionnelle 2** qui comprend l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase travaux/réception et la phase de préparation à la mise en service.

Le marché a été attribué au groupement INGEROP / Cabinet ERIC / Cabinet Cabanes Neveu et Associés pour un montant total de 2.147.640,00 € HT.

L'avenant n° 1 a permis d'intégrer à la tranche ferme du marché des prestations complémentaires d'études, de supprimer certaines prestations, d'en modifier sa durée indicative et le montant des honoraires forfaitaires de rémunération.

L'avenant n°2 a permis d'intégrer au marché les adaptations rendues nécessaires par l'actualisation du programme ; notamment ouvrir le champ des solutions technologiques possibles et intégrer le volet maintenance au marché de conception réalisation.

ARTICLE 1 - OBJET DE L'AVENANT n° 3

Le présent avenant n° 3 a pour objet d'intégrer au marché d'AMO Technique les prestations d'accompagnement technique du maître d'ouvrage dans le suivi des études engagées avec le groupement POMA (retenu pour le marché de Conception Réalisation Maintenance) dans le cadre de la poursuite de la concertation des acteurs parties prenantes au projet et de l'évolution de ce projet en vue de sa présentation à l'enquête publique :

- études d'alternatives de positions des stations
- études des incidences techniques et financières de la solution retenue
- la mise à jour des dossiers AVP et d'enquête publique

Il consiste donc à intégrer au marché des prestations complémentaires, et modifier le montant des honoraires forfaitaires de rémunération des tranches ferme et conditionnelle 1 du marché en lien avec l'ajout de ces prestations.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20180601-20180530-6-1D- DE Date de télétransmission : 01/06/2018 Date de réception préfecture : 01/06/2018
--

ARTICLE 2 – MODIFICATIONS DES ELEMENTS DE MISSION DE LA TRANCHE FERME ET DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE 1

2.2- Modification des éléments de missions de la tranche ferme

Les éléments de mission suivants de la Tranche Ferme sont modifiés par le présent avenant afin de tenir compte des pourcentages réellement réalisés des prestations tels que confirmés par le constat d'achèvement de cette tranche ferme notifié par l'ordre de service n° 6 :

Etudes préliminaires

Le pourcentage définitif de réalisation de cet élément de mission est fixé à 97,3%.

Le forfait de rémunération définitif de cet élément de mission est ainsi porté à 322 991,24 € HT.

Assistance procédures sécurité/administratives en phase préliminaire

Le pourcentage définitif de réalisation de cet élément de mission est fixé à 85,0%.

Le forfait de rémunération définitif de cet élément de mission est ainsi porté à 56 363,50 € HT.

Rédaction marché Conception Réalisation Maintenance

Le pourcentage définitif de réalisation de cet élément de mission est fixé à 70,0%.

Le forfait de rémunération définitif de cet élément de mission est ainsi porté à 86 947,77 € HT.

Ainsi, le montant de la tranche ferme passe de 821 121,00 à 764 948,51 € HT.

2.2 Modification des éléments de mission de la tranche conditionnelle 1 :

Les éléments de mission suivants sont intégrés à la Tranche Conditionnelle 1 par le présent avenant :

Assistance Etudes d'alternatives des positions des stations UPS et Oncopole

Cet élément de mission consiste à assister le maître d'ouvrage dans le pilotage des études menées par le groupement CRM et l'émission d'avis sur les documents produits dans ce cadre, dont notamment :

- analyse contractuelle des modalités de réalisation (fiche de modification) de l'étude par le groupement CRM ;
- participation aux réunions de travail et d'analyse des solutions d'implantations ;
- participation aux points d'avancement avec la direction du groupement CRM ;
- émission d'avis techniques sur les documents remis par le groupement CRM.

Le forfait de rémunération de cet élément de mission est égal à 14 490 € HT.

Assistance Etude préliminaire selon nouvelle configuration du projet

Cet élément de mission consiste à assister le maître d'ouvrage dans le pilotage des études préliminaires menées par le groupement CRM et l'émission d'avis sur les documents produits dans ce cadre, dont notamment :

- analyse contractuelle des modalités de réalisation (fiche de modification) de l'étude par le groupement CRM ;
- participation aux réunions de travail et d'analyse des incidences techniques et financières de la solution retenue ;
- participation aux points d'avancement avec la direction du groupement CRM ;

Attestation de réception en préfecture
031-253100986-20180601-20180530-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

- participation aux réunions à engager avec les acteurs du projet (services instructeurs, parties prenantes,...)
- émission d'avis techniques sur les documents remis par le groupement CRM.

Le forfait de rémunération de cet élément de mission est égal à 28 230 € HT.

Assistance Mise à jour AVP et Dossiers administratifs

Cet élément de mission consiste à assister le maître d'ouvrage dans le pilotage des études de mise à jour des dossiers « Avant-Projet » et « Dossiers administratifs » selon la nouvelle configuration retenue pour le projet et à la préparation de l'avenant global au marché CRM visant à intégrer les modifications apportées au projet, dont notamment :

- analyse contractuelle des modalités de réalisation (fiche de modification) de ces mises à jour par le groupement CRM ;
- participation aux réunions de travail : revues des orientations techniques proposées par le groupement CRM ;
- participation aux points d'avancement avec la direction du groupement CRM ;
- participation aux réunions à engager avec les acteurs du projet (services instructeurs, parties prenantes,...)
- émission d'avis techniques sur les documents remis par le groupement CRM ;
- participation et assistance technico-juridique pour la préparation de l'avenant au marché CRM.

Le forfait de rémunération de cet élément de mission est égal à 49 380 € HT.

Ainsi, le montant de la tranche conditionnelle 1 passe de 566 911 à 659 011 € HT.

Par ailleurs, les prestations associées aux honoraires non forfaitaires prévues à la Tranche Ferme du marché, s'agissant de prestations éventuelles qui s'avèrent non réalisées et non définies à ce jour, sont ajoutées à la Tranche Conditionnelle 1 du marché.

Le montant des honoraires non forfaitaires de la Tranche Ferme est porté à 0 € HT.

Le montant des honoraires non forfaitaires de la Tranche Conditionnelle 1 est porté de 21 660 € HT à 32 940 € HT selon la répartition fournie à l'article 4 du présent avenant.

ARTICLE 3 – CONSEQUENCES DU PRESENT AVENANT SUR LES MONTANTS DES TRANCHES DU MARCHE

Ces modifications de montants de rémunération entraînent la modification des montants des honoraires forfaitaires de la Tranche Ferme et de la Tranche Conditionnelle 1 du marché :

Tranche Ferme :

- | | |
|--|------------------------|
| ▪ Montant des honoraires forfaitaires modifié par l'avenant n°1 : | 756 042,00 € HT |
| ▪ Montant des honoraires forfaitaires modifié par l'avenant n°2 : | 821 121,00 € HT |
| ▪ Montant des honoraires forfaitaires modifiées par le présent avenant n°3 : | |
| ▪ Montant issu de la fixation des forfaits définitifs de rémunération | - 56 172,49 € HT |
| ▪ Montant total modifié des honoraires forfaitaires de la TF : | 764 948,51 € HT |
| ▪ Montant total modifié des honoraires non forfaitaires de la TF : | 0,00 € HT |

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180601-20180530-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

Tranche Conditionnelle 1 :

- *Montant des honoraires forfaitaires modifié par l'avenant n°1 :* 549 225,00 € HT
- *Montant des honoraires forfaitaires modifié par l'avenant n°2 :* 566 911,00 € HT
- Montant des honoraires forfaitaires modifié par le présent avenant n°3 :
 - Montant des prestations complémentaires : + 92 100,00 € HT
- Montant total modifié des honoraires forfaitaires de la TC1 : **659 011,00 € HT**
- Montant total modifié des honoraires non forfaitaires de la TC1 : **32 940,00 € HT**

Tranche Conditionnelle 2 :

- Montant des honoraires forfaitaires modifié par l'avenant n°2 : 859 430,00 € HT
- Montant total modifié des honoraires forfaitaires de la TC2 : **859 430,00 € HT**

Les paragraphes suivants de l'article 2.1 de l'acte d'engagement sont modifiés en conséquence :

Tranche Ferme			
	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Montant des honoraires forfaitaires	764 948,51	152 989,70	917 938,21 €
Montant des honoraires non forfaitaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Tranche Ferme	764 948,51	152 989,70	917 938,21 €

Tranche Conditionnelle 1			
	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Montant des honoraires forfaitaires	659 011,00 €	131 802,20 €	790 813,20€
Montant des honoraires non forfaitaires	32 940,00 €	6 588,00 €	39 528,00 €
Total Tranche Conditionnelle 1	691 951,00 €	138 390,20 €	830 341,20 €

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180601-20180530-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

Tranche Conditionnelle 2			
	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Montant des honoraires forfaitaires	859 430,00 €	171 886,00 €	1 031 316,00 €
Montant des honoraires non forfaitaires	11 280,00 €	2 256,00 €	13 536,00 €
Total Tranche Conditionnelle 2	870 710,00 €	174 142,00 €	1 044 852,00 €

Prix total Tranche Ferme HT 764 948,51 €
TVA au taux de 20 % 152 989,70 €
Montant total Tranche Ferme TTC 917 938,21 €
Neuf cent dix sept mille neuf cent trente huit euros vingt et un centimes

Prix total Tranche Conditionnelle 1 HT 691 951,00 €
TVA au taux de 20 % 138 390,20 €
Montant total Tranche Conditionnelle TTC 830 341,20 €
Huit-cent trente mille trois cent quarante et un euros vingt centimes

Prix total Tranche Conditionnelle 2 HT 870 710,00 €
TVA au taux de 20 % 174 142,00 €
Montant total Tranche Conditionnelle TTC 1 044 852,00 €
Un million quarante-quatre mille huit-cent cinquante-deux euros

Prix total du marché HT 2 327 609,51 €
TVA au taux de 20 % **465 521,90 €**
Montant total du marché TTC **2 793 131,40 €**
Deux millions sept cent quatre-vingt-treize mille cent trente et un euros et quarante centimes

COTRAITANCE

La répartition des paiements pour les tranches ferme et conditionnelle 1 du marché objet de l'article 2.2 de l'Acte d'Engagement est remplacée par l'annexe 1 du présent avenant n° 3.

ARTICLE 4 – DECOMPOSITION DES PRIX

La décomposition globale des honoraires forfaitaires par élément de mission précisée à l'article 2.2 du CCP devient la suivante :

Tranche Ferme	Accusé de réception en préfecture 031-255100986-20180601-20180530-6-1D-DE Date de télétransmission : 01/06/2018 Date de réception préfecture : 01/06/2018
----------------------	--

	en € H.T.
Etudes préliminaires	322 991,24
Assistance phase concertation	0,00
Avis sur les livrables des marchés de prestations intellectuelles	47 393,00
Assistance procédures sécurité/administratives en phase préliminaire/concertation	56 363,50
Assistance pilotage marché Archi Conseil	14 208,00
Rédaction marché conception/réalisation/maintenance	86 947,77
Ordonnancement/planification générale	32 808,00
Av.1 – Dossier DUP / étude d'impact – Cadrage préalable	5 305,00
Av.1 – Proposition d'un « concept optimisé »	32 357,00
Av.1 – Etude de faisabilité technologie « monocâble »	40 500,00
Av.1 - Etude de faisabilité « extension Basso Cambo »	60 540,00
Av.2 - Dossier DUP / état initial de l'étude d'impact	52 135,00
Av.2 - Mission préparatoire relance projet	13 400,00
Total de la Tranche Ferme en € H.T.	764 948,51

Tranche Conditionnelle 1	Prix du forfait en € H.T.
Assistance attribution marché conception/réalisation/maintenance	217 310,00
Assistance pilotage et contrôle des études CRM	257 026,00
Assistance procédures sécurité/administratives en phase études	44 390,00
Dossier DUP / étude d'impact	19 793,00
Ordonnancement/planification générale	28 392,00
Av. 3 - Assistance Etudes d'alternatives des positions des stations UPS et Oncopole	14 490,00
Av. 3 - Assistance Etude préliminaire selon nouvelle configuration du projet	28 230,00
Av. 3 - Assistance Mise à jour AVP et Dossiers administratifs	49 380,00
Total de la Tranche Conditionnelle 1 en € H.T.	659 011,00

La décomposition globale des honoraires non forfaitaires de la Tranche Conditionnelle 1 devient la suivante :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180601-20180530-6-1D-DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

Fonction	nbre de jours	coût unitaire journée	Montant HT
Tranche conditionnelle 1			
chef de projet	5 + 3	900	7200
ingénieur génie civil/VRD	8 + 3	780	8580
ingénieur système transport téléporté	10 + 5	780	11700
ingénieur bâtiment	4 + 3	780	5460
		Total tranche conditionnelle 1 :	32940

ARTICLE 5 - AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les autres clauses du marché qui ne sont pas modifiées par le présent avenant n° 3 restent applicables.

Fait à Toulouse en un seul original le

Le titulaire

Le Représentant du Maître d'Ouvrage

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180601-20180530-6-1D-
DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018

2 2013 10805 M – AVENANT N° 3 - ANNEXE 1 – REPARTITION DES PAIEMENTS

Tranche Ferme	Prix du forfait en € H.T.	INGEROP €ht	ERIC €ht	C&N €ht
Etudes préliminaires	322 991,24	218 891,00	107 658,00	5 405,00
Assistance phase concertation	0,00	0,00	0,00	0,00
Avis sur les livrables des marchés de prestations intellectuelles	47 393,00	30 527,00	14 806,00	2 060,00
Assistance procédures sécurité/admin. en phase préliminaire/concertation	56 363,50	32 720,00	29 990,00	3 600,00
Assistance pilotage marché Archi Conseil	14 208,00	8 270,00	5 407,00	531,00
Rédaction marché conception/réalisation	86 947,77	63 588,00	45 005,00	15 618,00
Ordonnancement/planification générale	32 808,00	32 394,00	414,00	0,00
Av.1 – Dossier DUP / étude d'impact – Cadrage préalable	5 305,00	5 305,00	0,00	0,00
Av.1 – Proposition d'un « concept optimisé »	32 357,00	19 431,00	12 926,00	0,00
Av.1 – Etude de faisabilité technologie « monocâble »	40 500,00	19 000,00	21 500,00	0,00
Av.1 - Etude de faisabilité « extension Basso Cambo »	60 540,00	32 360,00	28 180,00	0,00
Av.2 - Dossier DUP / état initial de l'étude d'impact	52 135,00	52 135,00	0,00	0,00
Av.2 - Mission préparation relance projet	13 400,00	6 700,00	6 700,00	0,00
Total de la Tranche Ferme en € H.T.	764 948,51	521 321,00	272 586,00	27 214,00

Tranche Conditionnelle 1	Prix du forfait en € H.T.	INGEROP €ht	ERIC €ht	C&N €ht
Assistance attribution marché conception/réalisation	217 310,00	146 249,00	51 621,00	19 440,00
Assistance pilotage et contrôle des études	257 026,00	154 231,00	102 795,00	0,00
Assistance procédures sécurité/administratives en phase études	44 390,00	25 184,00	19 206,00	0,00
Dossier DUP / étude d'impact	19 793,00	17 868,00	692,00	1 232,00
Ordonnancement/planification générale	28 392,00	27 245,00	1 147,00	0,00
Av. 3 - Assistance Etudes d'alternatives des positions des stations UPS et Oncopole	14 490,00			
Av. 3 - Assistance Etude préliminaire selon nouvelle configuration du projet	28 230,00			
Av. 3 - Assistance Mise à jour AVP et Dossiers administratifs	49 380,00			
Total de la Tranche Condit. 1 en € H.T.	659 011,00	370 778,00	175 461,00	20 672,00

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20180601-20180530-6-1D-DE
Date de télétransmission : 01/06/2018
Date de réception préfecture : 01/06/2018